

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3463

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 7, chemin du Trou du Chat et appartenant à mesdames Simone Lambert et Martine Valette**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin du Trou du Chat à Albigny sur Saône, une parcelle de terrain nu de 50 mètres carrés appartenant à mesdames Simone Lambert et Martine Valette et cadastrée sous le numéro 121 de la section AB.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, mesdames Simone Lambert et Martine Valette céderaient le bien en cause, libre de toute occupation ou location, au prix de 2 000 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située 7, chemin du Trou du Chat à Albigny sur Saône et appartenant à mesdames Simone Lambert et Martine Valette.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 1064 du 13 décembre 2004 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,